



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

22 AVR 2022

LE MINISTRE

N/Réf : CI838763

V/Réf :

Monsieur le Commissaire, *Chr Janusz,*

Par courrier en date du 1er avril 2022 (Ares (2022)2437574), vous m'informiez de la transmission, la veille, aux autorités françaises, des observations des services de la Commission en réaction à la proposition de Plan Stratégique National PAC pour 2023-2027 (PSN) adressée à la Commission le 22 décembre dernier.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de cette information prompte et de la réassurance de votre disponibilité à engager un dialogue politique, au-delà des nécessaires échanges techniques à poursuivre. Dès lors que vous offrez aux Etats membres l'opportunité de fournir une réponse qui accompagnera la publication de leur lettre d'observations, je vous adresse d'ores et déjà les premiers éléments suivants, sachant que la réponse détaillée observation par observation interviendra ultérieurement.

En effet, je suis attaché à ce que la concertation avec les parties prenantes que la France a menée avec la plus grande attention depuis le début du processus d'élaboration du PSN puisse se poursuivre dans les meilleures conditions, maintenant que les observations de la Commission sont connues. En outre, la France a fait le choix, dans le respect de son organisation institutionnelle, de co-construire sa proposition de PSN avec les Régions, autorités de gestion de certaines mesures du 2ème pilier de la PAC. Ce travail partenarial entre l'Etat et les Régions doit également se poursuivre pour aboutir à des réponses partagées qui satisfassent l'ensemble des décideurs des futures interventions du PSN, et leur partenariat respectif. Ainsi, j'ai demandé à mes services d'organiser une réunion de concertation avec les parties prenantes sur la base des éléments de réponse qui seront préparés ; cette réunion devrait intervenir fin avril ou début mai. Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de vous adresser la réponse détaillée dans le délai de trois semaines que vous évoquez.

... / ...

Monsieur Janusz WOJCIECHOWSKI
Commissaire en charge de l'agriculture
Commission européenne
200, rue de la Loi
B-1049 BRUXELLES
Belgique

78. rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

D'ores et déjà, je tenais à vous adresser plusieurs remarques :

- 1- Plus des trois quarts des observations invitent la France à apporter des justifications, précisions ou explications complémentaires des choix effectués ou à corriger des erreurs techniques. Elles ne sont donc pas de nature à remettre en cause les équilibres présentés dans le PSN.
Certaines autres observations sont qualifiées de non conformités par rapport au respect du cadre réglementaire.
D'autres, en revanche, se fondent davantage sur des éléments d'appréciation relevant de l'opportunité.
Je tiens à rappeler ici mon attachement au respect de l'accord équilibré trouvé entre les institutions européennes en 2021 sur la réforme de la PAC. Dans ce cadre, si je m'engage à considérer les non-conformités dès lors qu'elles sont avérées, je m'interroge en revanche sur le positionnement en opportunité de la Commission, d'autant plus que l'objectif annoncé de la nouvelle PAC était de laisser une plus grande subsidiarité aux Etats membres par rapport au modèle précédent de conformité.

- 2- Je souhaite rappeler également, conformément à la position constante portée par les autorités françaises, que le PSN doit faire l'objet d'une analyse prenant en compte l'ensemble des politiques publiques déployées par la France. Plusieurs d'entre elles ont été développées en parallèle du PSN et permettent de répondre à certains enjeux portés par le Pacte Vert. En effet, le PSN ne peut porter, à lui seul, l'entièreté de la stratégie de long-terme à déployer en matière de développement des systèmes agricoles et alimentaires durables. Comme cela est reconnu dans les observations, le PSN apporte une contribution nécessaire, mais il intervient en synergie avec d'autres leviers que nous avons d'ores et déjà mis en œuvre en France, et qui doivent être pris en compte.

Ainsi, ces politiques publiques et leviers complémentaires sont nombreux :

- il s'agit en premier lieu :
 - o du Plan de Relance initié en 2021 doté de 1,2 Md€, ainsi que du Plan France 2030 doté de 2,8 Mds€ pour l'agriculture, la forêt et l'alimentaire. ;
 - o des lois nationales qui concourent à l'amélioration du revenu des agriculteurs et à la meilleure répartition de la valeur entre les acteurs, permettant de renforcer la résilience des exploitations ;
 - o de la réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture votée en ce début d'année ;
 - o des mesures de soutien au renouvellement forestier, initiées dans le plan de relance et dont la poursuite vient d'être actée à l'occasion de la conclusion des Assises de la forêt et du bois en février 2022 ;

- au-delà, des dispositifs nationaux ont été adoptés, par exemple une revalorisation du crédit d'impôt bio et sa prolongation, bénéficiant à toute exploitation en agriculture biologique, y compris celles qui n'émargent pas à des dispositifs de la PAC. Nous avons également mis en œuvre une politique ambitieuse en faveur de la captation de carbone dans le sol et de développement de crédit carbone agricole ;

- des engagements ont également été pris au plan législatif ou réglementaire, par exemple en matière d'interdiction de certaines substances actives, de réduction d'utilisation des antibiotiques, en particulier les plus critiques, en médecine vétérinaire, ou encore pour mettre fin à certaines pratiques douloureuses en élevage porcin et avicole telles que la castration à vif des porcelets ou la fin du broyage des poussins mâles, mesures que la France appelle l'Union européenne à également mettre en place.

Au final, je tenais donc à rappeler que le contenu du PSN proposé par la France est le reflet de cet équilibre et d'une stratégie articulée entre les différents leviers, dont la réflexion ne s'est pas arrêtée à ce seul outil, sans pour autant ignorer son importance et son rôle central sur certains aspects.

- 3- En introduction de sa lettre d'observations, la Commission rappelle le contexte lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui renforce la nécessité d'une agriculture plus résiliente pour assurer la souveraineté alimentaire de l'Union. Je note à cet égard la satisfaction exprimée par la Commission quant à l'effort engagé dans le PSN en matière d'amélioration de la sécurité alimentaire française et de résilience des filières avec en particulier le renforcement des mesures de gestion des risques et le développement de la production de légumineuses, mais aussi le fait que la France est encouragée à mobiliser les instruments de soutien pour augmenter la génération des énergies renouvelables, notamment la production de biogaz.

Plus largement, il me semble que l'analyse du PSN devrait prendre en compte le contexte ukrainien. Dans ce nouveau contexte généré par le conflit en Ukraine, je considère en effet que les orientations prioritaires actées jusqu'ici dans le PSN français sont d'autant plus pertinentes.

De même, le renforcement de l'autonomie protéique en lien avec la recherche d'une plus grande diversité des cultures et la préservation des écosystèmes demeurent l'un des piliers sur lesquels il convient de continuer de s'appuyer.

Au final, nous devons réussir à concilier production et protection. Une voie est possible pour y parvenir : celle du progrès. C'est pourquoi la France investit massivement (dans le cadre notamment des plans France Relance et France 2030) dans cette troisième révolution agricole qui repose sur le numérique, la recherche variétale, l'agro-robotique et le bio-contrôle.

Enfin, je demeure convaincu que, dans un monde ouvert sur l'extérieur, dans une Europe première puissance commerciale au monde, nous ne réussirons pas à protéger la santé publique, les préférences collectives de nos concitoyens et notre environnement, en imposant à nos producteurs des normes et obligations toujours plus strictes dans un laps de temps resserré sans renforcer, en parallèle, nos attentes en matière de qualité des produits que nous importons.

L'exigence, au travers du PSN ou de toute autre politique publique, d'accélérer les transitions ne peut être posée sans obtenir de garanties que nos consommateurs et leur environnement seront également protégés de manière plus stricte qu'aujourd'hui s'agissant des importations. Cette nécessité était ressortie très clairement du débat public qui s'est tenu dans le cadre de la réforme de la PAC en France en 2020.

Des avancées concrètes restent donc indispensables en matière de cohérence des politiques agricoles, alimentaires, de santé, environnementales avec les politiques commerciales menées par la Commission européenne. Ceci est impérieux pour ne pas mettre à mal les efforts qui seront faits par les agriculteurs européens avec la mise en œuvre de leur PSN respectif.

De ce point de vue, il est important de pouvoir avancer très rapidement sur plusieurs enjeux essentiels, comme celui de la mise en place de la mesure-miroir sur les antibiotiques utilisés à des fins de promotion de croissance, votée par les législateurs en décembre 2018 et pour lequel la France a adopté de manière transitoire une mesure nationale.

L'Union européenne doit également avancer plus rapidement sur la mise en œuvre de mesures miroirs et de la réciprocité, qui à bien des égards constitue un préalable.

A l'occasion de la Présidence française, j'ai pu constater votre engagement au service de l'agriculture européenne, notamment dans le contexte si dramatique que nous traversons du fait de la guerre en Ukraine, et vos efforts pour défendre un équilibre juste et nécessaire entre l'objectif de souveraineté alimentaire et de résilience et je vous en remercie. La validation rapide des plans stratégiques des Etats membres de l'Union européenne constituera un élément important dans la construction d'un système alimentaire durable permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement des consommateurs européens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Très Respectueusement,

Julien DENORMANDIE